

L'homme, la poule et l'oeuf

Alain Proust

Maternité les Vallées, Antony

Journées Jean Cohen, 29 novembre 2013

L'homme enceint



MONSIEUR POUR VOUS



PRENATIF
EST PRÊT A TOUT





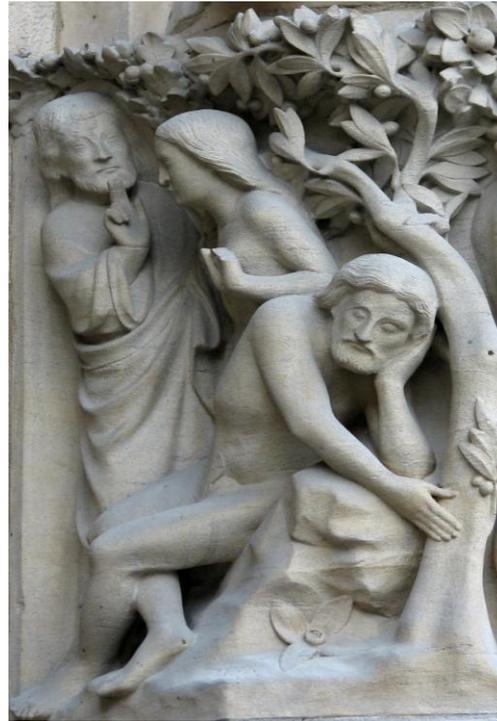
Là, on a un problème !

Vous croyez que c'est à cause de la Lune ?

La naissance d'Eve



La première anesthésie: Adam dort



et le marit kaa les coquist se mondyseret pl' xv. d'oubr d'uy





Le reconquête de la paternité

Homme/Femme

Histoire et Loi(1)

- * 1909 : création du congé maternité
- * 1952 : convention N° 103 du Organisation International du travail sur la maternité (congé maternité minimum de 12 semaines, pause allaitement...)
- * 1970 : le congé maternité est indemnisé à 90% du salaire brut par la sécurité sociale (ou assurance maladie/CPAM)

Homme/Femme

Histoire et Loi(2)

- * 1970 L'autorité parentale conjointe fait son apparition, c'est la fin de l'expression : *chef de famille*
- * 1977 : création du congé parental d'éducation
- * 1984 : le congé parental est ouvert au père ou à la mère.
- * 1985 : égalité du père et de la mère dans la gestion des biens de la famille et des enfants

Homme/Femme Histoire et Loi(3)

le 1er janvier 2002, le congé paternité bénéficie à tous les pères salariés (mais aussi aux employeurs, aux fonctionnaires, aux salariés ou non-salariés agricoles, aux travailleurs indépendants et aux chômeurs).

Homme/Femme

Histoire et Loi(4)

- * 2004 Pour la première fois, un tribunal accorde l'autorité parentale conjointe à un couple homosexuel féminin
- * 2004 Pour la première fois, un homme fait reconnaître le nombre de ses enfants dans le calcul de ses années de travail en vue de la retraite

Homme/futur père

- * Amant
- * Procréateur
- * Géniteur
- * Maternant/ Accompagnant
- * Couvade
- * Naissance à la paternité

L'homme et la grossesse

- * Il vit la grossesse par les changements corporels de « sa » parturiente: relation binaire ?
- * Il vit l'enfant à naître à travers la surveillance de la grossesse et, en particulier, l'échographie : réalités et fantasmes
- * Il vit la surveillance de la grossesse avec ses règles médicales et médico-légales actuelles : la relation triangulaire patiente-futur père et médecin...

Homme/échec de la grossesse

- * FCS, IVG, IMG, Mort foetale, Prématurité, handicap...
- * La prise en charge doit tenir compte des changements de comportements des futurs pères
- * La prise en charge se doit d'être plus large, plus informative et encore plus pluridisciplinaire qu'avant

Homme/tiers identifiable

- * La présence du futur père modifie la relation médecin/ femme enceinte
- * Création d'une relation à « trois »
- * Intervention et implication dans les décisions anténatales : IVG, amniocentèse...qui, dans les textes, ne sont que du ressort de la femme
- * « Ré »appropriation de la grossesse et d'un certain pouvoir?

Homme et paternité

L'ensemble de ces modifications pré, per et postnatales influence la paternité dans des proportions qui restent à évaluer et qu'il est actuellement impossible de prévoir

Homme et paternité

- * Pour être père dit Luc Roegiers, il faut :
 - avoir été bébé,
 - S'appuyer sur des relations de respect,
 - Avoir eu un père,
 - Avoir choisi une conjointe,
 - Être immergé dans une culture

«Le problème consiste à se demander quelles causes profondes et omniprésentes font que, dans toutes les sociétés et à toutes les époques, il existe une réglementation des relations entre les sexes. »

Claude Levi-Strauss

Les structures élémentaires de la parenté.

Mouton 1967

Merci de votre attention

